



# Déclassement à Onex :

## la saga continue



Andreas Fabjan  
Membre du comité Pic-Vert  
Assprop Genève

**Le Grand Conseil a récemment adopté une motion visant à déclasser un périmètre de zone villa à Onex**

Onex apparaît avoir été désignée comme commune destinée à faire l'objet de toutes les expérimentations en matière de densification de la zone villa. Il convient de rappeler que l'Etat a fait de la densification de la zone villa une priorité et semble considérer – à tort – qu'il s'agit de la solution à tous les problèmes de logement que connaît Genève.

### Zones réservées et plan-guide

Les différentes mesures d'aménagement du territoire qui frappent plusieurs périmètres de la Commune d'Onex ont été présentées dans un précédent article paru dans votre journal Pic-Vert du mois de mai 2018. Pour mémoire, deux des quatre périmètres de zones réservées adoptées par l'Etat sur l'ensemble du territoire genevois concernent la Commune d'Onex. Celles-ci ont été fortement contestées par tous les propriétaires concernés et font l'objet de procédures judiciaires actuellement pendantes devant les juridictions administratives.

L'Etat a par la suite élaboré, conjointement avec la Commune,

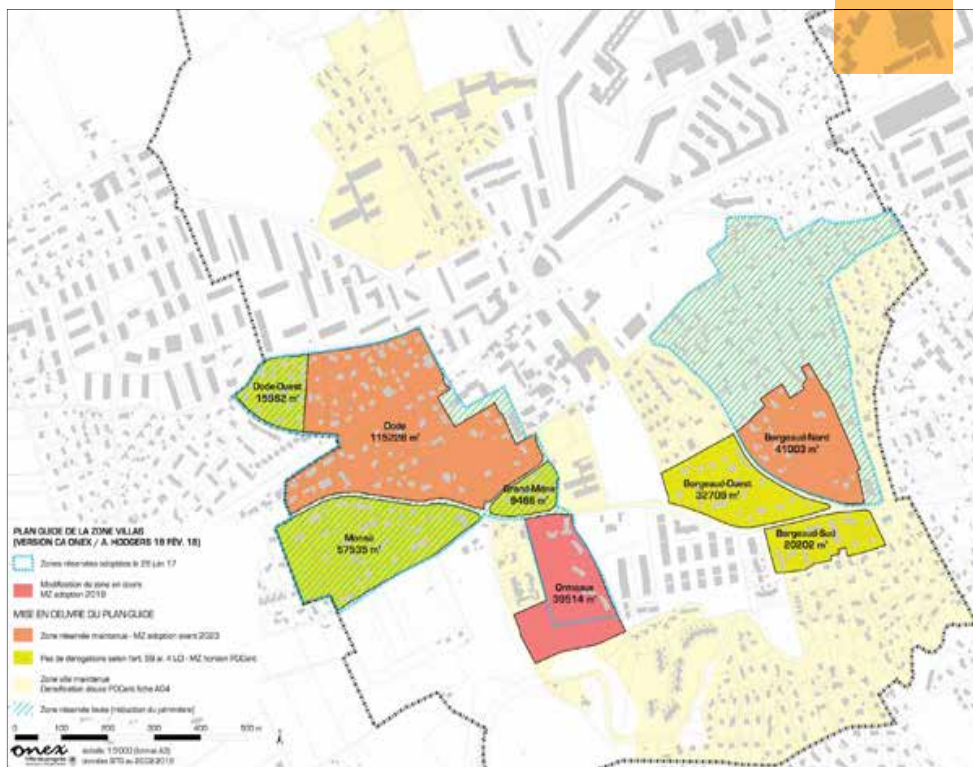
un plan-guide qui vise à préciser les périmètres de la zone villa devant être déclassés. En lieu et place de réduire l'importance des périmètres destinés à être déclassés, comme cela eût été souhaitable, certains projets de déclassement ont seulement fait l'objet d'un report dans le temps, et de nouveaux périmètres, qui ne figurent même pas dans le Plan directeur cantonal, ont été identifiés. Ce plan-guide est soutenu, de manière tout à fait surprenante, par le Conseil administratif de la Commune. Le Conseil municipal doit toutefois encore se prononcer, sans doute à l'automne.

### Motion en vue d'un déclassement

Comme si cela ne suffisait pas, le Grand Conseil a adopté en date du 25 mai 2018 une motion (M 2325) visant à inviter le Conseil d'Etat à élaborer un avant-projet de loi en vue de modifier les limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex situé entre le Vieux-Chemin-d'Onex, le chemin de la Genevrière et le chemin Charles-Borgeaud pour créer une zone 3 ordinaire (grande zone hachurée en bleu sur le plan, y compris le périmètre « Borgeaud-Nord »). Cette motion PLR, qui avait été déposée en mars 2016, concerne précisé-

ment l'un des périmètres visés par une zone réservée. L'objectif était de solliciter le déclassement en zone ordinaire plutôt qu'en zone de développement, tel que cela se pratique usuellement à Genève.

Or, le projet de plan-guide élaboré dans l'intervalle prévoit précisément de ne plus déclasser la très grande majorité de ce périmètre. Il est donc parfaitement incompréhensible que la majorité de droite du Grand-Conseil ait décidé de demander le déclassement d'un périmètre de zone villa qui devait être préservé. Le Conseil d'Etat dispose d'un délai



Les déclassements de zones villas prévus doivent intervenir en deux vagues : la première (périmètres roses) d'ici 2023, la seconde (périmètres jaunes) à l'horizon 2030.

de six mois pour rendre un rapport au Grand-Conseil pour indiquer la suite qu'il entend donner à cette motion.

**Une réflexion d'ensemble est nécessaire**

L'imbroglie des mesures et des procédures adoptées dans les périmètres de la zone villa identifiés par le Plan directeur cantonal comme étant destinés à être densifiés, et

singulièrement ceux situés à Onex constitue le reflet de la précipitation avec laquelle l'Etat mène ses projets dans ces périmètres particulièrement sensibles, puisqu'ils sont habités par des familles qui y vivent et qui en font les frais. On ne peut que constater avec regret qu'il ne semble y avoir plus personne pour défendre les intérêts des propriétaires, dès lors que tant l'Etat que le Conseil administratif de la commune d'Onex, ainsi que les par-

tis de gauche comme de droite, semblent accepter le sort qui leur est réservé.

Toutes ces mesures ont toutefois généré une opposition extrêmement forte, non seulement de la part des habitants des périmètres concernés, mais également de celle de nombreux communiens et d'associations de quartiers, qui estiment que ces projets de déclassement sont totalement démesu-

rés et excessifs. Au vu de l'ampleur de la fronde, on ne peut qu'espérer que l'Etat entende ces critiques justifiées et interrompe les procédures en cours pour se permettre de mener la réflexion nécessaire compte tenu des enjeux. Une telle décision s'impose en outre dès lors que cette motion est en contradiction avec le projet de plan-guide qui, quoi qu'il en soit, soulève déjà par ailleurs de nombreux autres problèmes. ■